

AVIS DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE OUVERT AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI ANNÉE 2025

Au sein d'Université Côte d'Azur, la [Mission Handicap](#), partie intégrante de la Direction des Ressources humaines, a un rôle majeur, pour favoriser le recrutement de personnels en situation de handicap, accompagner sur la mobilité et maintenir en emploi ses agents à besoins spécifiques et sensibiliser les collaborateurs de l'Université.

En signant une convention avec le [FIPHFP](#) (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) en 2018, Université Côte d'Azur s'est donné les moyens d'agir, mais elle souhaite aller plus loin, pour répondre aux besoins spécifiques de ses agents [BOE](#) (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi), car c'est un levier de bien-être au travail, d'innovation et d'efficacité pour eux et pour l'ensemble de la communauté.

Université Côte d'Azur renouvelle cette convention pour la période 2022-2025.

Toutes nos offres d'emplois sont ouvertes à tous les candidats en vertu du principe de non-discrimination. Néanmoins, le décret n° **2005-38 du 18 janvier 2005 permet d'ouvrir des postes spécifiquement pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique d'Etat.**

Dans ce cadre, l'Université ouvre **3 postes au recrutement par la voie contractuelle pour les personnes en situation de handicap.**

Les Axes de notre [politique Handicap](#)

- Intégrer les spécificités du handicap dans la gestion RH au quotidien et de manière transverse dans tous les services
- Innover dans les pratiques RH
- Ouvrir tous les recrutements aux personnes en situation de handicap
- Développer le [recrutement en apprentissage](#)
- Favoriser l'accueil, l'intégration et le suivi du nouvel arrivant en lien avec le processus de recrutement
- Accompagner les agents sur le maintien dans l'emploi, l'évolution de carrière, la mobilité interne, la formation, la réorientation professionnelle
- Renforcer les accompagnements avec des équipes pluridisciplinaires
- Aménager les postes de travail (solutions techniques, formatives, organisationnelles)
- Communiquer et sensibiliser les personnels sur le sujet du handicap (services RH de proximité, directeurs, encadrants, managers)

Poste à pourvoir au sein d'UCA au titre de l'année 2025

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, un recrutement de techniciens de recherche et de formation est ouvert par la voie contractuelle, au titre de l'année 2025, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Ce recrutement est organisé par branche d'activité professionnelle (BAP).

CORPS	BAP	Intitulé	Date prévue du recrutement	Nombre d'emplois
ASI	J	Assistant en gestion administrative	01/09/2025	1

Conditions à remplir par les candidats

Les candidats et candidates doivent remplir les conditions suivantes :

- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) pour la durée totale du contrat ;
- Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé ;
- Remplir les conditions de diplôme exigées pour les candidats aux concours externes, soit un diplôme au moins de niveau 4 ;
- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national) ;
- Ne pas être agent de la fonction publique, fonctionnaire ou contractuel.

Nature du contrat

Un contrat est établi pour une durée d'une année à l'issue de laquelle un entretien est organisé avec une commission en vue d'apprécier l'aptitude professionnelle de l'agent.

Si l'agent ou l'agente est déclaré(e) apte à exercer les fonctions dévolues au corps d'affectation, il ou elle est titularisé(e) après avis de la commission administrative paritaire compétente.

La nomination sera prononcée sous réserve de la production d'un certificat médical établi par un médecin agréé, seul habilité à constater que les pathologies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions au titre desquelles la candidate ou le candidat a postulé. Ce certificat médical sera exigé avant la signature du contrat.

Sélection des candidat·e·s

Le président d'Université Côte d'Azur crée une commission chargée d'examiner les candidatures.

Les candidatures sont étudiées au vu du dossier et certains candidats sont sélectionnés afin de s'entretenir avec la commission.

La commission se prononce en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation des candidats à l'emploi à pourvoir.

La commission auditionnera les candidats sélectionnés les 26, 27 et 28 mai 2025.

Modalités d'inscription

Les dossiers de candidature sont constitués :

- d'une fiche de candidature : disponible en téléchargement sur <https://www.univ-cotedazur.fr/> ;
- de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE (le document doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat) ;
- d'un CV détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel ;
- d'une lettre de motivation ;
- de la copie d'une pièce d'identité recto-verso ;
- d'une copie du diplôme ouvrant droit à candidature.

Les candidats sont invités à adresser leur dossier de candidature à la Direction des Ressources Humaines d'Université Côte d'Azur **par mail exclusivement du 03/04/2025 au 23/04/2025 inclus** à l'adresse suivante :

drh.recrutement-boe@univ-cotedazur.fr

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines



Pauline ROBINEAU